

**COMPTE-RENDU DE REUNION  
COPIL DU SITE NATURA 2000 « Strettes de Saint Florent » FR9400599  
du 26 janvier 2017 (Mairie de Saint Florent)**

**PARTICIPANTS :**

	Courriel	Présent	Diffusé
M. Sébastien Cecchi, sous Préfet de Corte	<a href="mailto:sous-prefecture-de-corte@haute-corse.pref.gouv.fr">sous-prefecture-de-corte@haute-corse.pref.gouv.fr</a>	excusé	?
M. Olmeta, maire de Saint Florent	<a href="mailto:colmeta@cg2b.fr">colmeta@cg2b.fr</a>	?	?
M. Micheli adjoint	<a href="mailto:mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr">mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr</a>		
Office du tourisme de St Florent	<a href="mailto:info@corsica-saintflorent.com">info@corsica-saintflorent.com</a>		?
Maire de Patrimoine	<a href="mailto:mairie.patrimoine@mic.fr">mairie.patrimoine@mic.fr</a>		?
Mme Massoni pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN Corse)	<a href="mailto:caroline.massoni@cen-corse.org">caroline.massoni@cen-corse.org</a>	?	?
M. Faggio pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN Corse)	<a href="mailto:gilles.faggio@cen-corse.org">gilles.faggio@cen-corse.org</a>	?	?
Président du Conseil Général de la Haute-Corse	<a href="mailto:haute-corse@cg2b.fr">haute-corse@cg2b.fr</a>		?
M. Alain Delage, le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC, OEC) remplacé par Carole PIAZZA	<a href="mailto:delage@oec.fr">delage@oec.fr</a>	?	?
M. Patrick Martin, Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	<a href="mailto:patrick.martin@oncfs.gouv.fr">patrick.martin@oncfs.gouv.fr</a>		?
M. Sébastien Leccia, Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	<a href="mailto:leccia@oec.fr">leccia@oec.fr</a>	?	?
Mme Eyherabide, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse (DDTM 2B)	<a href="mailto:sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr">sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr</a>	?	?
Marie-Germaine CONRAD, botaniste	<a href="mailto:mg.mary@wanadoo.fr">mg.mary@wanadoo.fr</a>		?
Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)	<a href="mailto:michele.chirat@odarc.fr">michele.chirat@odarc.fr</a>		?
Fédération Départementale des chasseurs de Haute-Corse (FDCHC)	<a href="mailto:fdc2b@wanadoo.fr">fdc2b@wanadoo.fr</a>		?
Chambre départementale d'Agriculture de Haute-Corse (CDA2B)	<a href="mailto:cda2b@haute-corse.chambagri.fr">cda2b@haute-corse.chambagri.fr</a>		?
M. LEANDRI, Direction régionale des affaires culturelles de Corse (DRAC Corse)	<a href="mailto:franck.leandri@culture.gouv.fr">franck.leandri@culture.gouv.fr</a>		?
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie (ACMO)	<a href="mailto:asso.acmo@free.fr">asso.acmo@free.fr</a>		?
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL de Corse)	<a href="mailto:bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr">bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr</a>		?

**DEROULE DE LA REUNION**

Caroline Massoni, animatrice du site Natura 2000, présente rapidement l'objet de la réunion et l'ordre du jour :

- rappel du contexte
- Election de la structure porteuse et du Président de COPIL
- Présentation du bilan d'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation

- Programme d'animation 2017

Caroline Massoni rappelle le contexte du site Natura 2000, la dernière réunion de COPIL date de mai 2015, l'année 2016 correspondait à la dernière année du marché porté par la DDTM2B.

## **GOVERNANCE DU SITE :**

Sophie Eyherabide, chargée de projet biodiversité à la DDTM de Haute-Corse pose la question du portage du site et de la présidence du Comité de pilotage aux votes des élus présents. Monsieur le Maire de Saint Florent, Président de la communauté de communes autour du Nebbiu (nom exact voté prochainement) s'est exprimé sur le fait cette dernière se met en place progressivement et qu'elle aura bien la compétence « environnement ». Il pourra prochainement se positionner au nom de la communauté de communes sur l'animation du site. Sophie Eyherabide propose de laisser le temps à la communauté de commune en relançant l'animation pour un an et de refaire le point en 2018. De fait, le portage du site et la présidence du COPIL restent assuré par l'Etat.

Au final, pour des raisons logistiques, la DDTM de Haute Corse lancera un marché d'animation pour 2 ans soit jusqu'aux environs de mi 2019. Le Président de la communauté de communes en a été informé par mail le 01/02/2017.

## **BILAN DE L'ANIMATION 2016**

Un bilan d'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation est présenté.

### Gestion administrative et financière :

Travail récurrent lors des animations de site Natura 2000 : organisation de réunions, contacts et appui à la commune et la DDTM, renseignement SUDOCO, rédaction de comptes rendus de réunions, rédaction du bilan d'animation annuel et synthèse des trois années d'animation...

### Mise en œuvre des actions :

- Gestion des habitats et espèces : analyser l'état des habitats et suivre l'évolution du PLU de St Florent  
Carole Piazza (CBNC) attire l'attention sur le fait que la portion des travaux DFCL à proximité du ruisseau de Poggio de part et d'autre de la route D 238, peut impacter les peuplements de Laurier rose naturels. Cette espèce a une importance patrimoniale importante et a contribué à la désignation du site Natura 2000. Il s'agira donc d'informer puis de bien sensibiliser le SDIS à leur présence afin d'éviter toute atteinte.

- Animation foncière : envoi de courriers et invitation à une réunion d'information auprès des propriétaires concernés par le site Natura 2000 (et mise à jour du fichier foncier). Monsieur le Maire de Saint Florent met à disposition la salle de réunion de la mairie.

L'envoi des courriers d'information aux propriétaires a suscité de vives réactions. Certains ont même rejeté catégoriquement tout passage sur leur propriété.

La méconnaissance de l'existence du site Natura 2000 et des objectifs du réseau Natura 2000 par les propriétaires a provoqué une réaction de méfiance et des confusions, notamment avec l'urbanisme, qui régie entre autres la constructibilité des terrains. Un gros travail de sensibilisation et d'information reste à mener.

### Communication / sensibilisation :

- lettre d'information Natura 2000 : conception, rédaction et envoi aux propriétaires et aux habitants de Saint Florent. Des exemplaires sont disponibles en Mairie.
- roll-up réceptionné début 2016. Il est disponible en mairie, ainsi que divers autres documents dont le Docob, sur une table mise en place par la mairie
- Informations sur le site internet du CEN Corse et de la Préfecture. Une proposition de texte Natura 2000 a aussi été envoyée à la mairie.

- Une sortie à la découverte de la flore littorale a été organisée le 1 octobre 2016, une vingtaine de personnes étaient présentes
- Conception d'un panneau d'information, pas de remarque particulière des membres du COPIL

#### **NOUVELLE FICHE ACTION « ANIMATION FONCIERE » 2016 (Cf. annexe 1) :**

Le site est composé de propriétés privées petites et souvent indivises, ce qui demande un travail important en amont sur l'accord des propriétaires pour tout projet. Cette nouvelle fiche action « animation foncière » est donc proposée. Il s'agira notamment de proposer des outils de regroupement foncier et/ou de gestion en partenariat avec le CEN Corse ou autre structure habilitée (convention de gestion ou autres outils contractuels).

Aucune remarque particulière concernant le contenu de cette fiche action n'est exprimée par les membres du COPIL.

#### **MISE A JOUR DU DOCOB EN 2016 :**

Plusieurs points ont été modifiés et ajoutés : carte du registre parcellaire graphique 2014, données d'inventaire CEN Corse et CBNC, données foncières, fiche action « animation foncière ».

Carole Piazza propose notamment la modification suivante : **p. 97** : remplacer Paradis G. et Piazza C., 2008 par Piazza C. et Paradis G., 2008. D'autres remarques ne concernant pas directement les dernières modifications du DOCOB (Cf. annexe 2) et pourront être travaillées puis proposées au prochain COPIL ou simplement ajoutées au programme d'animation 2017 (Cf. ci-après).

#### **PROGRAMME D'ANIMATION 2017 :**

##### Gestion administrative et financière :

Travail récurrent lors des animations de site Natura 2000 : organisation de réunions, contacts et appui à la commune et la DDTM, renseignement SUDOCO, rédaction de comptes rendus de réunions, rédaction du bilan d'animation annuel, aide aux porteurs de projets pour les évaluations d'incidences ...

##### Mise en œuvre des actions :

- Gestion des habitats et espèces : analyser l'état des habitats et suivre l'évolution du PLU de St Florent  
Carole Piazza préconise d'insister sur le suivi de la population de laurier rose du ruisseau de Poggio (celle du ruisseau de la Strutta n'est pas en Natura 2000) pour vérifier les éventuels impacts des dernières intempéries sur la population.
- Animation foncière : envoi de courriers et invitation à une réunion d'information auprès des propriétaires concernés par le site Natura 2000 (et mise à jour du fichier foncier). Monsieur le Maire de Saint Florent met à disposition la salle de réunion de la mairie.
- D'après les conseils de Carole piazza, l'animateur devra informer et sensibiliser le SDIS notamment pour que les dispositifs de protection contre les incendies mis en place le long de la RD 238 n'impactent pas le peuplement de laurier rose.

##### Communication / sensibilisation :

- Sensibilisation et information du grand public :
  - rédaction d'une lettre d'information et diffusion dans les boîtes aux lettres,
  - maintien de l'espace d'information en mairie,
  - mise à jour des sites internet
- mise en place du panneau d'information,
- manifestation annuelle de sensibilisation à l'environnement : une sortie du même type que celle organisée en 2016 pourra être organisée en 2017, toujours en informant sur la présence des sites Natura 2000 proches et leurs caractéristiques.

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le bilan d'animation 2016 et synthèse des trois années d'animation est validé

Le DOCOB mis à jour est validé tenant compte des remarques de Carole Piazza (CBNC)

Le programme d'animation 2017 est validé, tenant compte des remarques de Carole Piazza.  
Le portage du site et la présidence du COPIL restent assurés par l'Etat.

**SUITE A DONNER**

La DDTM2B relance l'animation pour deux ans.

Un COPIL devra être organisé par le prochain animateur pour la fin d'année 2017 ou début 2018.

**Prochaines échéances :**

Copil fin 2017 ou début 2018

## ANNEXE 1 : Nouvelle fiche action proposée et validée par le COPIL

Fiche action	Animation foncière du site	Priorité 1
--------------	----------------------------	------------

<b>Enjeu</b>	<b>C- VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU SITE</b>
<b>Objectif</b>	C2 Animation foncière : Sensibiliser les propriétaires et proposer des outils de regroupement foncier et/ou de gestion en partenariat avec le CEN Corse ou autre structure habilitée
<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	TOUS
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	TOUTES
<b>Territoires concernés</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface concernée</b>	186,3 ha (100% du site)
<b>Objectifs quantitatifs de la mesure</b>	/
<b>Objectifs qualitatifs de la mesure</b>	Sensibiliser les propriétaires au potentiel agricole, écologique, géologique, archéologique et touristique de ce site
<b>Niveau de priorité*</b>	1

\*Priorité : 1 fort, 2 moyen, 3 non prioritaire

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Il s'agit d'informer les propriétaires de manière générale des actions en cours sur le site et de sensibiliser les propriétaires au potentiel agricole, écologique, géologique, archéologique et touristique de ce site dans le sens de la valorisation (ouverture au public sous forme de sentier ou d'aménagements notamment) ou de la protection (protéger certains secteurs de la curiosité du public ou protéger des habitats et des espèces). Il s'agira de proposer des outils de regroupement foncier (ASA, ASL, autres) et/ou de gestion en partenariat avec le CEN Corse ou autre structure habilitée (convention de gestion ou autres outils contractuels).

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

L'animation foncière doit être pluriannuelle, une réunion annuelle doit être proposée aux propriétaires par courrier. Les adresses doivent aussi être mises à jour en cas de retour de courrier.

#### 2. Conditions particulières d'exécution

Bien préciser qu'il n'y a pas de liens entre Natura 2000 et inconstructibilité des terrains

### OUTILS

Outils de communication (panneaux, plaquettes, ...), envoi de courriers d'informations, réunions

### ACTEURS CONCERNES

Propriétaires, agriculteurs

### COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût indicatif unitaire prévisionnel : à définir selon les outils mis en place

Budget prévisionnel sur 5 ans : à définir

Temps estimé annuel : 10 jours

Financeurs potentiels : Union européenne (FEADER), Etat, communes

### STRUCTURES RESSOURCES

Commune de Saint-Florent et communes limitrophes, ODARC, DGFip

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Démarches envers les propriétaires : Nombre de réunions, courrier envoyés.

Démarches pour la création d'une association de propriétaires

## ANNEXE 2 : Remarques de Carole Piazza du 26/01/2017 (mail) sur le DOCOB

**p. 58** : il faudrait avoir plus d'éléments sur les activités agricoles. D'après la carte 11 et le tableau 6, plus de 68 ha de terrain sont exploités dans la partie nord du site. Il faudrait détailler d'avantage la nature de l'utilisation agricole de ces terrains (nombre d'animaux, période de présence réelle sur le site,...). D'après ce qui a été dit à la réunion du comité de pilotage de ce jour, les terrains semblent de moins en moins utilisés, ce qui a pour conséquence une fermeture du milieu et donc risque d'impacter le peuplement d'euphorbe arborescente et les pelouses à orchidées.

**p. 69** :

Objectif A1 : il faudrait ajouter le suivi de la population de laurier rose du ruisseau de Poggio (celle du ruisseau de la Strutta n'est pas en Natura 2000) pour vérifier les éventuels impacts des dernières intempéries sur la population.

Objectif A2 : Est-ce-que, pour parvenir à cet objectif, des actions ont été entreprises entre 2010 et 2016 ? si oui lesquelles. Si non, dire pourquoi et quels sont les freins.

+ Il me semble que « assurer un bon suivi écologique des habitats » n'est pas un enjeu. Cela fait parti de l'enjeu A « conserver les habitats ». L'amélioration des connaissances permet de voir comment le milieu évolue et permet d'orienter les propositions de gestion. Le suivi en soi n'est pas un enjeu.

**p. 75-76** : Fiche A2 : « favoriser l'ouverture du milieu ». Voir remarque p. 69 Objectif 2. Il me semble que cette proposition figurait déjà dans le premier document d'objectifs 2008-2016 et qu'aucune avancée n'a été faite. Auquel cas il faut en tirer les conclusions plutôt que de mettre à chaque fois une fiche qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre. Il faut peut être réfléchir à des solutions alternatives.

**p. 79** : vérifier que les dispositifs de protection contre les incendies mis en place le long de la RD 238 n'impactent pas le peuplement de laurier rose. Penser à informer et sensibiliser les services ad hoc.

**p. 97** : remplacer « Paradis G. et Piazza C., 2008 » par Piazza « C. et Paradis G., 2008 »